



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2020/144

**Rapport annuel 2019 sur le
prix et la qualité des
services publics de
l'assainissement collectif
(Société Millau
Assainissement)**

ETAIENT EXCUSES : Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL

PROCURATIONS : Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOU pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L 2224-5,

Vu la loi n°95-101 du 02 février 1995 dite « Loi Barnier »,

Vu le décret n°95-635 du 06 mai 1995,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Vu le contrat de délégation de service public de l'assainissement entré en vigueur le 1er janvier 2018 avec la société Millau Assainissement,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 1er septembre 2020,

Considérant que la présente délibération a donc pour objet de présenter le rapport concernant le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2019,

Considérant que la présentation du rapport de l'assainissement oblige à élaborer la note liminaire synthétique obligatoire permettant de connaître le service rendu, son prix et le prestataire,

Considérant qu'au 1er janvier 2019, le prix du mètre cube pour une facture normalisée s'élevait à 3,96 € TTC, et qu'au 1er janvier 2020, le prix du mètre cube à la hausse, s'élève à 4,11 € TTC. Le prix du m³ au 1er janvier 2019 est de 2,04 € TTC pour la collecte et à la dépollution des eaux usées et de 2,09 € TTC au 1er janvier 2020 et de 0,62€TTC pour les organismes publics soit une augmentation de 1,93 % .

Considérant que ce rapport ainsi que l'avis rendu par la présente Assemblée seront mis à la disposition du public aux Services techniques. Une information au public sera faite par voie d'affichage,

Aussi, après avis de la commission municipale des finances en date du 2 septembre 2020, le Conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune de Millau et autorise Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

